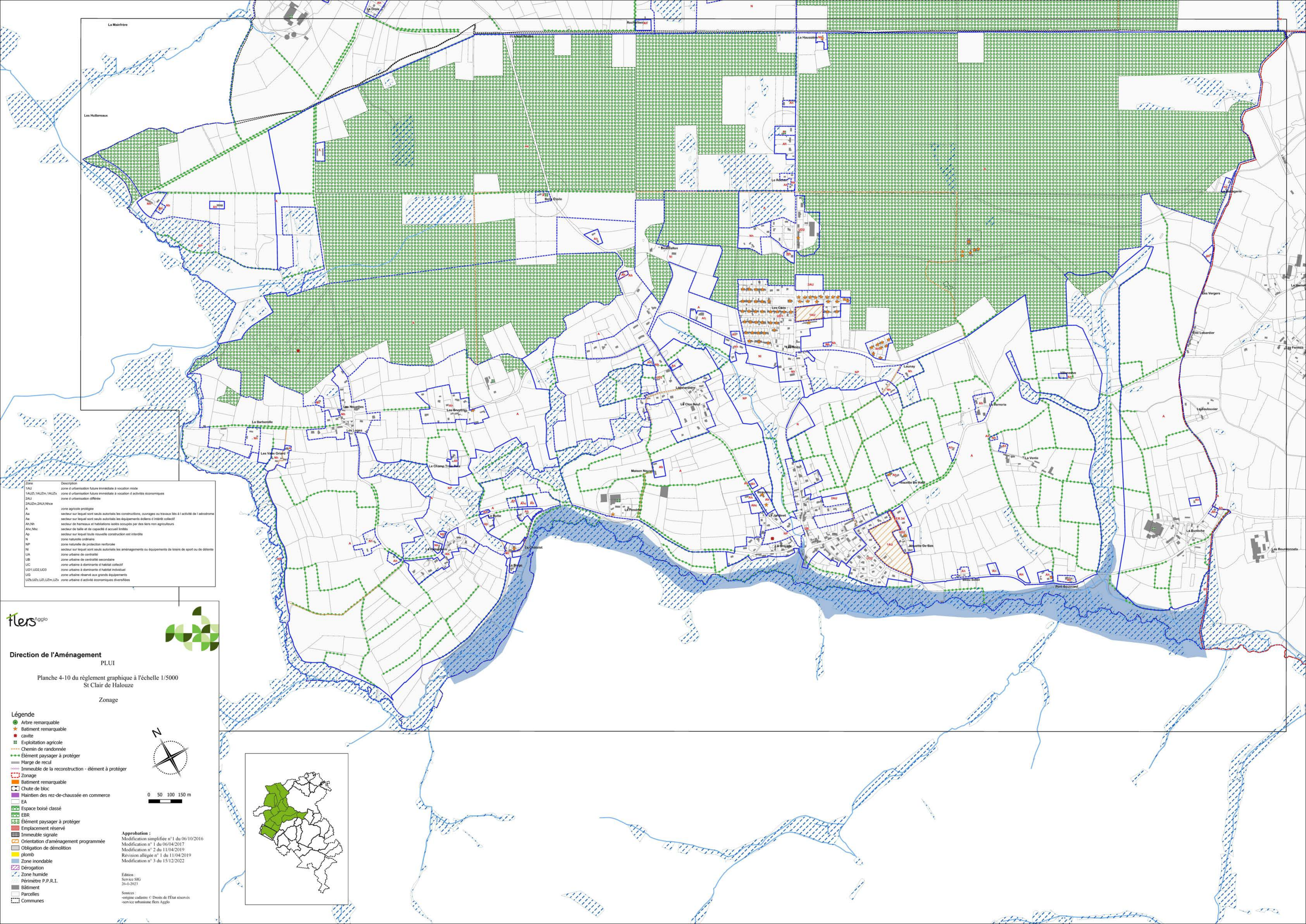
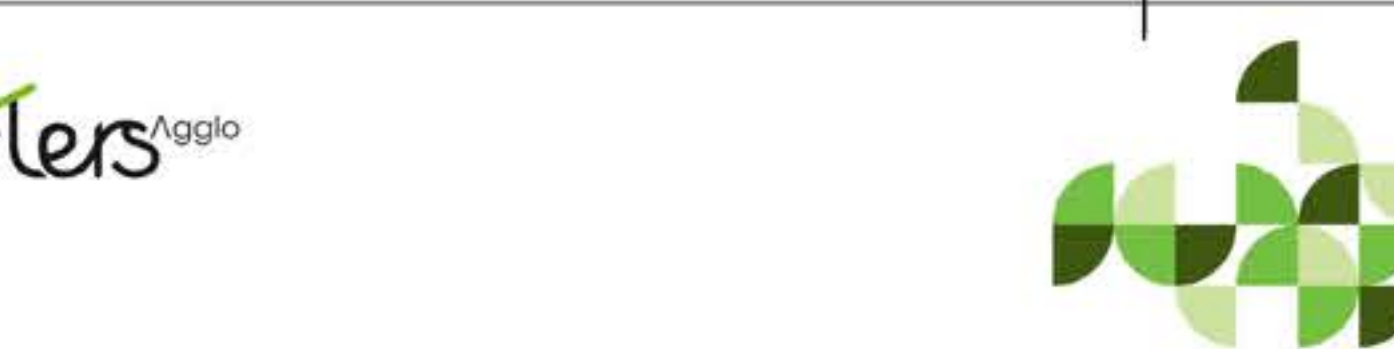




Zone	Description
1AU	zone d'urbanisation future immédiate à vocation mixte
1AUZ, 1AUZm, 1AUZA	zone d'urbanisation future immédiate à vocation d'activités économiques
2AU	zone d'urbanisation différée
2AUZm, 2AUZ, N/A	
A	zone agricole protégée
Aa	secteur sur lequel sont seules autorisées les constructions, ouvrages ou travaux liés à l'activité de l'aérodrome
AB	secteur sur lequel sont seules autorisées les équipements ediles d'intérêt collectif
Ah, N/A	secteur de hameaux et habitations isolées occupées par des tiers non agriculteurs
Ah, N/A	secteur de taille et de capacité d'accueil limités
Ap	secteur sur lequel toute nouvelle construction est interdite
N	zone naturelle ordinaire
NP	zone naturelle de protection renforcée
NI	secteur sur lequel sont seules autorisées les aménagements ou équipements de loisirs de sport ou de détente
UA	zone urbaine de centralité
UB	zone urbaine de centralité secondaire
UC	zone urbaine à dominante d'habitat collectif
UD1, UD2, UD3	zone urbaine à dominante d'habitat individuel
UD	zone urbaine réservée aux grands équipements
UDN, UDZ, UDZm, UDZ	zone urbaine d'activités économiques diversifiées

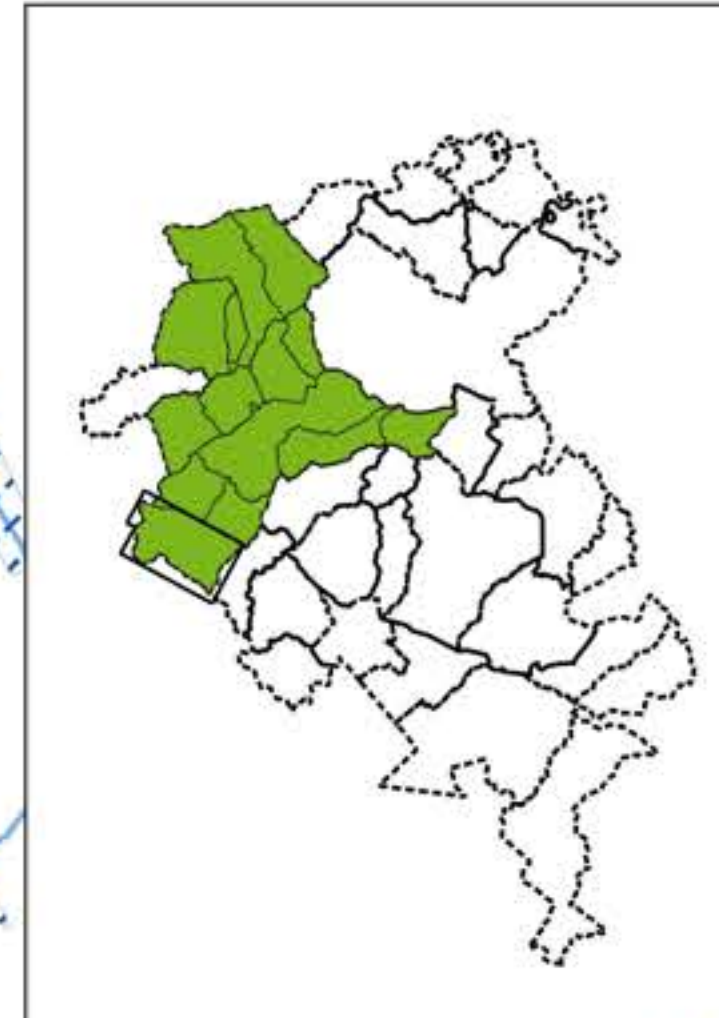


Direction de l'Aménagement
PLUI

Planche 4-10 du règlement graphique à l'échelle 1/5000
St Clair de Halouze

Zonage

- Légende**
- Arbre remarquable
 - Bâtiment remarquable
 - Cavité
 - Exploitation agricole
 - Chemin de randonnée
 - Élément paysager à protéger
 - Marge de recul
 - Immeuble de la reconstruction - élément à protéger
 - Zonage
 - Bâtiment remarquable
 - Chute de bloc
 - Maintien des rez-de-chaussée en commerce
 - EA
 - Espace boisé classé
 - EBR
 - Élément paysager à protéger
 - Emplacement réservé
 - Immeuble signalé
 - Orientation d'aménagement programmée
 - Obligation de démolition
 - Plomb
 - Zone inondable
 - Dérogation
 - Zone humide
 - Périmètre P.P.R.I.
 - Bâtiment
 - Parcelles
 - Communes



Approbation :
Modification simplifiée n°1 du 06/10/2016
Modification n°1 du 06/04/2017
Modification n°2 du 11/04/2019
Révision allégée n°1 du 11/04/2019
Modification n°3 du 15/12/2022

Édition :
Service SIG
26-1-2023

Sources :
-origine cadastre © Droits de l'État réservés
-service urbanisme flers Agglo